



<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales BCEP 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service SG/SRH/SDDPRS/2019-235 27/03/2019</p>
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2019

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Fixation du nombre de places offertes au concours interne de recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au titre de l'année 2019.

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - MTES - DREAL
Administration centrale
Etablissements d'enseignement technique agricole
Etablissements d'enseignement supérieur agricole
FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF - IRSTEA
Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Fixation du nombre de places offertes au concours interne de recrutement des élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au titre de l'année 2019.

Bureau des concours et des examens professionnels

Suivi par : Annie KOUTOUAN

Téléphone : 01 49 55 47 91

Fax : 01 49 55 50 82

Mél : annie.koutouan@agriculture.gouv.fr

Bureau de la formation continue et du développement des compétences
Suivi par : Sylvie JOURNO
Téléphone : 01 49 55 81 10
Mél : sylvie.journ@agriculture.gouv.fr

Date d'ouverture des pré-inscriptions : 10 janvier 2019
Date limite des pré-inscriptions : 7 février 2019
Date limite de retour des confirmations d'inscription : 21 février 2019

Textes de référence : Décret n° 2006-8 du 4 janvier 2006 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, notamment son article 7 ;

Arrêté du 18 août 2017 fixant la liste des écoles nationales d'ingénieurs formant les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Arrêté du 25 août 2017 fixant le programme et les règles d'organisation du concours interne de recrutement des élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Arrêté du 3 décembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Arrêté du 21 mars 2019 fixant au titre de l'année 2019 le nombre de places offertes au concours interne pour le recrutement des élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2018-905 du 13 décembre 2018 relative au concours interne pour le recrutement des élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement est complétée de la manière qui suit :

Le nombre de places offertes, au titre de l'année 2019, au concours interne pour le recrutement des élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au ministère de l'agriculture et de l'alimentation est fixé à **15**.

Pour leur formation, les lauréats seront affectés à l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon).

Le Chef du Service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE